

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 29 juin 2023

<b>DÉLIBÉRATION N° 079/2023</b>	<b>DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L-2122-22 DU CGCT</b>
---------------------------------	---

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt neuf juin à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 23 juin 2023.

### **Etaient présents :**

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, Mme Fond, M. Gaglione, Mme Paquereau, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Quénéa, M. Kabbaj, Mme Landier, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, M. Jegouic, conseillers municipaux

### **Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :**

Mme Guiu (pouvoir à M. Gaglione), M. Quéraud (pouvoir à M. Kabbaj), M. Soccoja (pouvoir à Mme Desgranges), M. Jehan (pouvoir à M. Bouyer), Mme Deletang (pouvoir à M. Faës), M. Gellusseau (pouvoir à Mme Paquereau), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn)

### **Absents non excusés :**

M. Mabon, M. Le Forestier, M. Marion, Mme Uzunpinar, conseillers municipaux

Hugues Brianceau a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

### **OBJET : DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L-2122-22 DU CGCT :**

**Mme Agnès Bourgeais** donne lecture de l'exposé suivant :

Par délibération en date du 24 février 2022, le conseil municipal a délégué ses attributions au maire et à ses adjoints dans 27 domaines prévus par l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Aux termes de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, les décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du conseil municipal portant sur les mêmes objets. En outre le maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

C'est dans ces conditions qu'il vous est rendu compte ci-après des décisions intervenues depuis le dernier conseil et notamment des marchés passés et de leurs avenants.

**Le conseil municipal,**

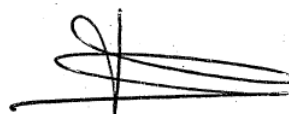
Vu les articles L 2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°23\_2022 du 24 février 2022,

**Après en avoir délibéré,**

- prend acte des décisions prises par Mme la Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales mentionnées dans l'annexe ci-après.

La maire,  
Agnès Bourgeais



## Conseil Municipal du 29 juin 2023

### Informations : Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire vous transmet les informations suivantes :

**Alinéa 4- Délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget :**

N° marché (signature du marché valant décision dès le 1er €)	Opérations	Lot numéro et intitulé	Titulaire	Objet	Montant € HT	Date Préfecture	Date de notification
2300901	Adaptation d'un terrain synthétique multisports ("hat trick") à la pratique du "cécifoot"	lot unique	SIORAT	Attribution	159 915,75 €	non	26/05/2023
2301301	Fournitures et travaux de réaménagement de la cour d'école Pauline Roland	lot unique	HORTUS MAÇONNERIE	Attribution	105 860,00 €	non	26/05/2023
2300501	Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement paysager du parc des Mahaudières	lot unique	D'ICI LA PAYSAGES	Attribution	57 800,00 €	non	30/05/2023
2104905 - AVT 3	Mise en accessibilité handicapée du groupe scolaire Salengro 2021	lot 5 : cloisons sèches	SOGEA ATLANTIQUE BTP SISTEO	Avenant 3 augmentation	623,92 €	30/05/2023	31/05/2023
2104911 - AVT 2	Mise en accessibilité handicapée du groupe scolaire Salengro 2021	lot 11 : électricité CF et cf	LUCATHERMY	Avenant 2 augmentation	623,92 €	30/05/2023	31/05/2023
2202604 - AVT 3	Mise en accessibilité handicapée des bâtiments communaux 2022	lot 4 : menuiseries intérieures	AMH	Avenant 3 augmentation	500,60 €	30/05/2023	31/05/2023

2202008 - AVT 3	Mise en accessibilité handicapée des bâtiments communaux 2022	lot 8 : revêtements de sols - faïence	ATLANTIC SOLS CONFORT	Avenant 3 augmentation	1 597,05 €	30/05/2023	31/05/2023
2103101 - AVT 3	Extension des vestiaires de rugby du stade de la Robinière	lot 1 : VRD	GUILLOTEAU TP	Avenant 3 augmentation	47 057,85 €	06/06/2023	06/06/2023
2301001	Achat de micro-ordinateurs 2023	lot 1 : micro-ordinateurs de bureau à très faible encombrement	ILIANE NANTES	Attribution	120 378,08 €	non	05/06/2023
2301002	Achat de micro-ordinateurs 2023	lot 2 : micro-ordinateurs portables VPI écoles	ECONOCOM	Attribution	24 300,00 €	non	05/06/2023
2301003	Achat de micro-ordinateurs 2023	lot 3 : micro-ordinateurs portables spécifiques	ECONOCOM	Attribution	17 028,00 €	non	05/06/2023
2301004	Achat de micro-ordinateurs 2023	lot 4 : prestation de déploiement sur les sites de la Ville	CIS VALLEY	Attribution	9 080,00 €	non	08/06/2023
2200201-2022-09	Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour les travaux - Extension d'une salle de pause - au service Espaces Verts SEVRE - rue Crélin	Marché subséquent	QUALICONSULT	Attribution	2 310,00 €	non	07/06/2023
	Virement de crédit n°1			Budget annexe Restauration			
2003705_AVT1	Rénovation de l'école maternelle Le Corbusier	lot 5 : peinture	ARTHEMA RESTAURATION	Avenant 1 diminution	-10 899,04 €	15/06/2023	15/06/2023

**Alinéa 5- Décision de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :**

- Exploitation d'une station de téléphonie cellulaire Stade Léo Lagrange Avenue Léon Blum (Totem aux droits de la société ORANGE) : renouvellement de la convention à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour une redevance annuelle de 7120€, pour une durée de 12 ans.

- Mise à disposition par le lycée Jean Perrin du gymnase afin de répondre aux nombreuses demandes d'utilisation d'équipements sportifs par des associations ou clubs rezéens. La convention sera consentie et acceptée à compter de la date de signature, pour une durée d'une année scolaire, reconductible tacitement à sa date anniversaire, dans la limite de 4 ans.

• *Jardins familiaux :*

- M Urbain Christian, Parcelle 7, Hamon
- M Behrendt Max, Parcelle 8, Hamon

- M Gesland Hervé, Parcelle A-1, Hamon
- Mme Varon Julie, Parcelle A-2, Hamon
- Mme Pleimelding Julia, Parcelle J, Hamon
- M Gonclavez Orlindo, Parcelle 4, Léard
- Mme Cazanova Cécile, Parcelle 7, Port au Blé Gare
- M Azzouz Mohamed, Parcelle 7 bis, Port au Blé Gare
- Mme Lopes Jana, Parcelle 10, Port au Blé Gare
- Mme Sanaoui Saadia, Parcelle 10 bis, Port au Blé Gare
- M Asmayl Hesham, Parcelle 15, Port au Blé Gare
- M Gérard Clément, Parcelle 15 bis, Port au Blé Gare
- Mme Lutz Rose, Parcelle 16, Port au Blé Gare
- M Najafova Sevil, Parcelle 12, Barbonnerie

**Alinéa 9 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges:**

A la date du 13/06, l'ASBR Haltérophilie cède à titre gracieux à la Ville de Rezé, 3 appareils de musculation de marque PANATTA. Ces machines sont mises à disposition des utilisateurs du gymnase Arthur Dugast.

**Alinéa 11 – Délégation pour fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts :**

De mai à juin 2023:

Intervenants	N° dossier	Date	Montant
Tribunal administrative de Nantes	1812126	30/05/2023	1 651,52 €
CVS	146342	05/06/2023	3 600,00€
Parthema	22D000277	05/06/2023	373,00 €
Huissiers Blin-Pavageau-Labbé	59064	22/06/2023	1 032,75 €

**Alinéa 17 – Délégation pour régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal :**

De mai à juin 2023:

Marque	Immatriculation	Date	Sinistre	Responsabilité
Renault Master	CL-628-WX	02/06/2023	Choc	100%
Renaud Twingo	239 BZA 44	14/06/2023	Bris de glace	0%
Renault Zoé	ER-714-RV	21/06/2023	Bris de glace	0%
Fiat Doblo	950 CKS 44	27/06/2023	Bris de glace	0%
Renault Kango	DD-574-MM	20/06/2023	Bris de glace	0%